



Ministère du Logement et de l'Habitat
durable

Paris, le 28 février 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Emmanuelle Cosse et ORPI signent le premier « Green Deal » français pour favoriser la transition et la rénovation énergétiques lors des transactions immobilières



Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable et Bernard Cadeau, président du réseau Orpi, ont signé ce matin le premier « Green Deal », en faveur de la transition et de la rénovation énergétiques lors des transactions immobilières. Signée en présence de Philippe Pelletier, président du plan bâtiment durable, cette convention marque l'engagement du réseau de 1200 points de vente pour encourager et favoriser l'amélioration par les propriétaires privés (occupants ou bailleurs) de la performance énergétique de leurs logements.

Dans un contexte de renforcement des objectifs environnementaux, le secteur du logement représente un important potentiel d'économie d'énergie puisque près de la moitié des bâtiments ont été construits avant 1975. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique impose que l'ensemble du parc immobilier soit rénové en fonction des normes « bâtiment basse consommation » ou assimilées à l'horizon 2050.

Pour accroître sa contribution à l'application de la transition énergétique, ORPI se mobilise aux côtés de l'Etat pour encourager les propriétaires privés à envisager et entreprendre des actions d'amélioration de la performance énergétique de leur logement. Moments clés dans la vie des logements pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique, les opérations immobilières - achat, vente ou mise en location - permettront de conduire une pédagogie active auprès des clients, vendeurs, acquéreurs, copropriétaires, bailleurs et preneurs à travers :

- l'explication des enjeux et opportunités liées à la rénovation énergétique ;
- l'accompagnement des propriétaires dans toutes les phases de leurs projets immobiliers ;
- la proposition de solutions concrètes pour les aider à réaliser des travaux.

« S'il est indispensable de réfléchir dès aujourd'hui à la future réglementation énergétique et environnementale en matière de construction, comme nous le faisons avec l'expérimentation E+C-, l'enjeu majeur de l'habitat durable se situe dans la rénovation énergétique des logements existants. La lutte contre les passoires thermiques revêt un caractère prioritaire et je me félicite de l'engagement du réseau Orpi dans cette démarche : chaque opération menée sur un bien immobilier doit être l'occasion de s'interroger sur la faisabilité d'opérations d'amélioration énergétique. Les bénéfices sont multiples et doivent inciter au passage à l'acte : gain de confort, baisse de la facture, économie d'énergie, création d'emploi locaux... » **a déclaré Emmanuelle Cosse.**

« 40000 transactions et 30000 transactions locatives, ce sont chaque année 70000 occasions de sensibiliser aux questions énergétiques. Nous espérons faire école, et que d'autres nous suivront » **a déclaré Bernard Cadeau.**

« Cette signature, illustrant le principe du droit souple, est un formidable outil de mobilisation des professionnels au service de la rénovation énergétique des logements en misant sur un moment clé : celui de la transaction immobilière » **a déclaré Philippe Pelletier.**

Retrouvez en ligne :

- le « Green Deal » signé avec le réseau Orpi ;
- le communiqué de presse.

À propos d'ORPI

Avec près de 1 200 points de vente et 6 000 collaborateurs, ORPI est aujourd'hui le leader de son secteur. Créée à l'initiative de plusieurs agents immobiliers en 1966, l'Organisation Régionale des Professionnels de l'Immobilier est résolument engagée pour la réussite du parcours immobilier de ses clients, qu'ils soient vendeurs, acquéreurs, copropriétaires, locataires ou bailleurs. Son organisation en coopérative, singulière dans le secteur, lui confère les avantages d'un fonctionnement décentralisé et ceux d'une harmonisation stratégique et commerciale au plan national. Son Fichier Commun, véritable exclusivité sur le marché, propose plus de 80 000 biens uniques, donnant ainsi toute sa force au réseau. En développant également une offre de « Solutions Immobilières », ORPI réaffirme sa volonté d'accompagner les particuliers à chaque étape de leur projet immobilier en leur prodiguant des conseils et des services complémentaires et de qualité. En décembre 2015, ORPI s'associe avec 25 acteurs majeurs de la profession pour créer le site Bien' Ici.

Contact presse :

Ministère du Logement et de l'Habitat durable : 01 44 49 89 13

Orpi : Lise Morin-Forestier - lise.f@markoagency.com - 01 44 90 87 47 - 07 78 05 07 55

55 rue Saint-Dominique – 75007 PARIS
www.logement.gouv.fr